



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/18

Reçu en Préfecture le : 10/07/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 9 juillet 2018
D-2018/282

Aujourd'hui 9 juillet 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,
Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 17h30

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoit MARTIN, Mme Laetitia JARTY ROY

Approbation de l'avant projet définitif (APD) pour la restructuration de la Piscine Galin. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite à une consultation de type procédure concurrentielle avec négociation, le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de restructuration de la piscine Galin a été notifié le 21 septembre 2017 à l'atelier Ferret Architectures (mandataire) associé aux bureaux d'études EGIS, ETHIS, JP Deloménie, Gamba et Casso pour un montant d'honoraires de 913 320,00 € HT.

La restructuration de la piscine Galin construite en 1966, sise 3 rue Galin rive droite a été fermée en septembre 2014 suite à la découverte d'amiante dans les réseaux de gaines de ventilation. Elle a été labellisée en septembre 2015 « Patrimoine du 20^{ème} siècle » devenu aujourd'hui « Architecture contemporaine remarquable ».

Le programme prévoit, outre le désamiantage, la rénovation complète du clos-couvert, la remise en état de la structure, la modernisation des équipements techniques et les mises aux normes actuelles, notamment l'accessibilité à tous les publics. L'offre au public évolue avec la création d'une pataugeoire, l'aménagement du solarium et l'implantation de jeux d'eau estivaux.

Ce projet vise à améliorer le niveau de performance énergétique notamment en se raccordant au réseau de chaleur de la plaine Rive Droite, et à diminuer les consommations d'eau (filtration de type perlite).

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux lors de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre était de 8 600 000 € HT (valeur décembre 2016).

Le Maître d'œuvre vient de remettre l'Avant-Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Le coût prévisionnel des travaux, réévalué au stade de l'Avant-projet Définitif, est arrêté à la somme de 8 604 000 € HT soit + 0,05 % par rapport au coût programme (valeur décembre 2016).

Cet ajustement du coût prévisionnel des travaux est sans incidence financière sur la rémunération du maître d'œuvre.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'avant-projet définitif et le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 8 604 000,00 € HT valeur décembre 2016
- autoriser Monsieur le Maire à signer le permis de construire correspondant à cette opération et à accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de l'opération dans le respect du calendrier.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours rubrique 413 - article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE